

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES**

**Séance du 08 Mars 2023**

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

*L'an deux mil vingt trois*

*Et le huit mars*

*A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.*

Date de la convocation :

02/03/2023

Date d'affichage :

02/03/2023

Présents

J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL  
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT  
P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT - S. AELVOET - B. BERTRAND  
R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. DELCOURT - F. CHEILAN  
A. RATTIER - M. SOLER - J. CHUECOS - A. JOUBERT - A. VASAI

**Objet de la délibération 16-2023**

Affectation du résultat 2022

Excusé(s) ayant donné pouvoir

J.L. CLOEZ à A. RATTIER  
N. TARLANT à F. CHEILAN  
N. LIGNY à H. JAUBERT

Absent(s) excusé(s)

Annie VASAI a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Hugo JAUBERT

Le bilan du compte administratif de l'exercice 2022, dont les résultats sont conformes au compte de gestion, se présente comme suit :

**Section de Fonctionnement**

A. Résultat de l'exercice 2022	757 626.89 €
B. Report à nouveau	1 984 749.90 €
A+B. Résultat cumulé de fonctionnement au 31.12.2022	2 742 376.79 €

**Section d'Investissement**

C. Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	73 218.03 €
--	-------------

**Restes à réaliser**

Dépenses	Recettes	D. Solde des restes à réaliser
832 711.65 €	422 912.36 €	- 409 799.29 €
E=C+D. Excédent d'investissement à la section d'investissement		- 336 581.26 €

Ce solde d'exécution étant négatif, il est donc constaté un besoin de financement de la section d'investissement de 336 581.26 € ; l'affectation du résultat est donc obligatoire.

Il est proposé au Conseil d'affecter une part du résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour 336 581.26 € en recettes de la section d'investissement, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » du Budget Primitif 2023.

Ainsi les résultats reportés de l'exercice 2022 repris au Budget Primitif 2023 sont les suivants :

001 - Solde d'exécution d'investissement	73 218.03 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 405 795.53 €

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Compte Administratif 2022 joint à la présente,

**Vu** la Commission des Finances en date du 28 février 2023,

Et après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**Article 1 : D'AFFECTER** une part du résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour 336 581.26 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », en recettes de la section d'investissement du Budget Primitif 2023.

La ligne R002 sera donc créditée d'un montant global de 2 405 795.53€ ;

**Article 2 : DE REPORTER** le résultat d'investissement, d'un montant de 73 218.03 € en section d'investissement sur la ligne budgétaire R001.

### VOTE

**Pour** : G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL - M. AUGIER  
 F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT - S. AELVOET  
 B. BERTRAND - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LABELLE - J. DELCOURT - F. CHEILAN - A. RATTIER  
 J. CHUECOS - M. SOLER - J.L. CLOEZ - N.TARLANT - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI

**Contre** : 0

**Abstention** : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Gilles MOURGUES



La secrétaire de séance,

